

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

Nº W21-661854

265960



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2175

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENNIS Abdellam -

Date de naissance :

04-02-1950

Adresse :

34 route AZERGOUR Résidence

Yasmine CASA

Tél. :

06 61 19 60 48

Total des frais engagés :

1299,40

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

BENNIS Abdellam

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

HTA I. Néphale

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : / /



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature attestant le Paiement
26/3/98				INP : [REDACTED]

DR. CHEIKH KHALIFES  
DR. RAMDANI BEN YOUNES

Spécialité : Néphrologie

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

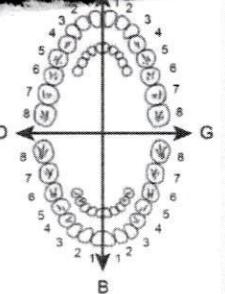
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
05 22 90 09 2 LABORATOIRE REGISTRE Casablanca 14 Avenue Bo Sidi Abderrahmane en Bo Abo	15/06/98 B.M. Re 434	B.M. Re 434	999,40 Dhs

### AUXILIAIRES MEDICAUX

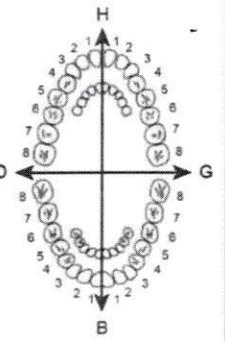
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

## FACTURE

N° 83 038 / 2023 du 13/06/2023

Nom patient : BENNIS ABDESLAM

Entrée 13/06/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 13/06/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
CONSULTATION DE NEPHROLOGIE	1,00		300,00 Sous-Total	300,00 300,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>300,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de :

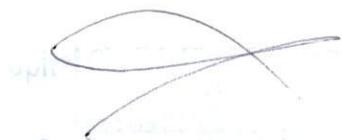
TROIS CENTS DIRHAMS	<b>Total</b>	<b>300,00</b>

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	300,00	300,00	0,00



**BILLET D'ADMISSION**

N° admission	 2300700594
Nom patient	<b>BENNIS ABDESLAM</b>
Médecin	<b>PR. RAMDANI BENYOUUNE</b>
Motif	<b>CONSULTATION DE NEPH</b>
Encaissement	300,00
	<i>Visa accueil</i> BAS.LAZ 10:22

  
E-mail : contact@cheikh-khalifa.ma  
N°INP 000061950

# وصفة طبية Ordonnance

Casablanca, le :

13/06/2023

Mr Benni's

Méé, créatinine

Isogramme Sanguine

25,01 mmol/laine G

Phosphore.

PTT 1.8h intér



FONDATION CHEIKH KHALIFA  
Pr RAMDANI BENOMNES  
Directeur de Spécialité - Néphrologie  
091031898



S. MESTASSI  
Biologiste Diplomé de la faculté  
De Médecine et de Pharmacie  
de Clermont Ferrand



Né (e) le: 04-02-1950, âgé (e) de : 73 ans  
Enregistré le: 15-06-2023 à 08:49  
Edité le: 15-06-2023 à 12:33  
Prélèvement : au labo  
Le : 15-06-2023 à 09:01

**Mr Abdeslam BENNIS**

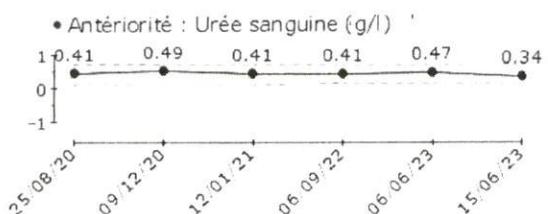
Référence : 2306152010

Prescrit par : Pr RAMDANI Benyouunes

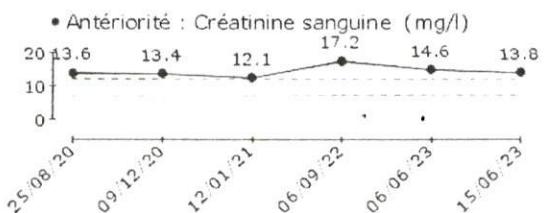
## BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/AU 480)

06-06-2023

Urée sanguine	0.34 g/l 5.66 mmol/l	(0.17-0.71) (2.83-11.83)	0.47 7.83
---------------	-------------------------	-----------------------------	--------------



Créatinine sanguine (Technique enzymatique)	13.8 mg/l 123 µmol/l	(7.2-12.0) (64-107)	14.6 130
--	-------------------------	------------------------	-------------



DFG par CKD EPI	50.4 ml/min	(>60.0)	47.0
-----------------	-------------	---------	------



ESUP  
→

Enregistré le: 15-06-2023 à 08:49  
Edité le: 15-06-2023 à 12:33  
Prescrit par : Pr RAMDANI Benyouunes

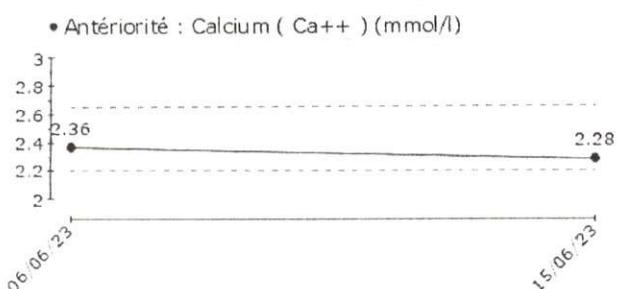
Mr Abdeslam BENNIS

Né (e) le : 04-02-1950, âgé (e) de : 73 ans  
Référence : 2306152010

### Ionogramme sanguin complet

06-06-20

Sodium ( Na+ )	137 mmol/l	(136-146)	1
Potassium ( K+ )	3.9 mmol/l	(3.4-5.1)	
Chlorures ( Cl- )	104 mmol/l	(99-109)	1
Proteines totales	71 g/l	(66-83)	
Calcium ( Ca++ )	2.28 mmol/l	(2.20-2.65)	2.
	91 mg/l	(88-106)	
Réserve alcaline	24 mmol/l	(21-31)	



Phosphorémie	33 mg/l	(25-45)
	1.06 mmol/l	(0.80-1.44)

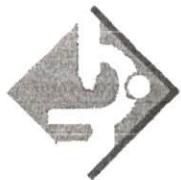
### HORMONOLOGIE

Parathormone intacte (ELFA / Mérieux)	55.50 pg/ml
--	-------------

### Interprétation

Intervalle de référence (pg/ml)	Valeurs usuelles	Intervalle par niveau de vitamine D			patients sous dialyse
		< ou=20 ng/ml	>20 et <30 ng/ml	>ou=30 ng/ml	
	9.2 - 44.6	8.9 - 45.3	8.8 - 47.8	9.6 - 47.3	89.2 - 267.6





S. MESTASSI  
Biogiste Diplomé de la faculté  
De Médecine et de Pharmacie  
de Clermont Ferrand



Né (e) le: 04-02-1950, âgé (e) de : 73 ans  
Enregistré le: 15-06-2023 à 08:49  
Edité le: 15-06-2023 à 12:33  
Prélèvement : au labo  
Le : 15-06-2023 à 09:01

Mr Abdeslam BENNIS

Référence : 2306152010

Prescrit par : Pr RAMDANI Benyouunes

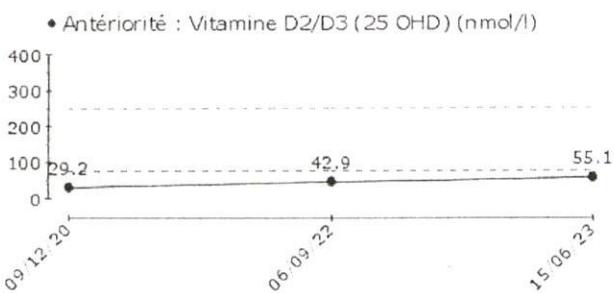
## VITAMINOLOGIE

06-09-2023

Vitamine D2/D3 (25 OHD)  
(Chimiluminescence)

55.1 nmol/l (75.0-250.0)  
22.0 ng/ml (30.0-100.0)

42.1  
17.1



Valeurs souhaitables : 75-250 nmol/l  
Insuffisance : 25-75 nmol/l  
Carence : < 25 nmol/l  
Possibilité intoxication : > 375 nmol/l





# مختبر التحاليل الطبية الرگراچي

## LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGRAGUI

S. MESTASSI  
Biologiste Diplomé de la faculté  
De Médecine et de Pharmacie  
de Clermont Ferrand

**FACTURE N° : 2306152010**

Casablanca le 15-06-2023

**Mr Abdeslam BENNIS**

Date de l'examen : 15-06-2023

INPE :



093002863

Caisse : MUPRAS

Analyses :

Récapitulatif des analyses				
CN	Analyse	Clé	Clé	Total
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E	11.50 MAD
0111	Créatinine	B30	B	26.70 MAD
0120	Ionogramme complet( Na, K, Cl, Prot, RA, Ca)	B160	B	142.40 MAD
0129	Phosphore minéral	B40	B	35.60 MAD
0428	Parathormone	B400	B	356.00 MAD
0135	Urée	B30	B	26.70 MAD
0439	Vitamine D	B450	B	400.50 MAD
Total				999.40 MAD

TOTAL DOSSIER : 999.4DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams quarante centimes





HÔPITAL UNIVERSITAIRE  
INTERNATIONAL CHEIKH KHALIFA  
CASABLANCA

13/06/23

09:18

**HOPITAL CHEIKH KHALIFA  
CASABLANCA**

A0000000031010

VISA

M BENNIS ABDESLAM

445439\*\*\*\*\*2990

12/23 CARTE PREMIUM

201-0-0000-1-44

Num Commerçant : 2220064

Num TPE : 08172121

Num Transaction : 000002

Num Autorisation : 516649

Num STAN : 018028

**MONTANT : 300,00 MAD**

DEBIT

Copie client

**DEVENEZ COMMERÇANT NAPS**

**APPELEZ LE 05 22 91 74 74**